

Ligne 1 _____

Ligne 2 _____

Ligne 3 _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées «CGV») constituent, avec le bon de commande et ses annexes validés par le Client (ci-après désigné «**Bon de Commande**»), le contrat (ci-après désigné «**Contrat**»). Le Contrat est conclu entre LE CHEQUE DE JEUNER, société par actions simplifiée au capital de 255 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 344 340 153, ayant son siège social Allée de la Côte des Blancs – Parc des Terres Rouges 51200 Epemay, (ci-après désignée «**l'Emetteur**») et une entreprise, un comité d'entreprise, une collectivité ou un établissement public (ci-après désigné «**Client**») désirant commander des « titres libre dématérialisés » (ci-après désignés «**Titres**»), utilisables au moyen de la Carte Chèque Lire (ci-après désignée «**Carte**») et le cas échéant des services complémentaires (ci-après désignés «**Services Complémentaires**»). Les Cartes et les Titres sont émis par l'Emetteur à la demande du Client, dans les conditions définies dans le Contrat et la réglementation qui leur est applicable (ci-après désignée «**Réglementation**»).

1. PREMISSIBILITE DES CGV

Lors de sa première commande, en validant le Bon de Commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et déclare expressément les accepter. Toutes modifications ou réserves apportées aux CGV par le Client n'engagent nullement l'Emetteur sauf accord écrit de ce dernier. Les CGV en vigueur sont notamment consultables sur le site Internet de l'Emetteur.

2. DESCRIPTION DE LA CARTE ET DES TITRES

2.1. **Les Titres**
Les Titres commandés sont octroyés par le Client à des bénéficiaires (ci-après désignés «**Bénéficiaires**»). Ils sont utilisables au moyen de la Carte, dans les conditions de l'article 2.2 ci après, après d'un établissement agréé par l'Emetteur et faisant partie du réseau acceptant la Carte (ci-après désigné «**Affilié**»). Les Titres émis dans le cadre du Contrat sont des titres spéciaux au paiement dématérialisés définis par l'article L.525-4 du Code Monétaire et Financier et l'arrêté du 17 juin 2013. Les Titres ne sont pas soumis à la réglementation applicable à la monnaie électronique. Le régime social des titres est fait notamment l'objet de lettres circulaires ACOSS (n°2002-059 et n°2006-124). L'Emetteur crée un compte technique personnel à chaque Bénéficiaire, recueillant l'ensemble des opérations liées aux Titres qui lui sont attribués (ci-après désigné «**Compte de Titres**»). Les Titres ne sont pas des moyens de paiement de type bancaire. Les Titres ne peuvent être ni revendus, ni portés au crédit d'une autre carte ou d'un compte bancaire, ni faire l'objet d'escompte ou donner lieu à une contrepartie monétaire directement ou indirectement, totalement ou partiellement.

2.2. La Carte

La Carte est un support matériel produit par l'Emetteur, adossé à un Compte de Titres. Elle permet à un Bénéficiaire d'utiliser ses Titres et d'acquitter exclusivement, en tout ou partie, le prix de livres ou abonnements presse. La Carte est rechargeable. La liste des Affiliés de la Carte est accessible notamment sur le site Internet de l'Emetteur. Le Client est informé que le réseau d'Affiliés est susceptible d'évolution à tout moment. La Carte n'est pas utilisable dans les enseignes de la grande distribution ne disposant pas d'un compte de titre ou d'un compte technique personnel à chaque Bénéficiaire, recueillant l'achat de biens et prestations culturelles. La Carte doit être utilisée par le Bénéficiaire conformément à la Réglementation et aux conditions définies dans le Contrat et les conditions générales d'utilisation de la Carte (ci-après désignées «**CGU**») disponibles sur le site web de l'Emetteur. La Carte est mise à la disposition exclusive de son Bénéficiaire.

2.3. Date de fin de validité/date d'expiration

La Carte comporte une date d'expiration qui lui est propre, mentionnée sur son recto. La Carte arrivée à expiration n'est plus utilisable. Les Titres comportent une date de fin de validité consultable sur les espaces personnels en ligne (ci-après «**Espace personnel**») Client et Bénéficiaire. Les Titres arrivés en fin de validité ne sont plus utilisables, ils sont considérés comme perdus et périmés et ne pourront donner lieu à échange ou remboursement. Les Titres peuvent avoir une date de fin de validité différente de la date d'expiration de la Carte. Tout Titre dont la date de validité est postérieure à la date d'expiration de la Carte reste valable jusqu'au terme de sa durée de validité et peut être utilisé sous réserve qu'une nouvelle Carte correspondant aux Titres ait été commandée à cette fin par le Client.

3. SERVICES ASSOCIES

Le Client et le Bénéficiaire bénéficient de services associés inclus dans le cadre de sa commande de Titres (désignés «**Services Associés**») et définis ci-après :

3.1. Espace personnel Client et Bénéficiaire

3.1.1. Espace personnel Client

Dans le cadre du Contrat, l'Emetteur met à disposition du Client un espace dédié accessible par Internet (désigné «**Espace personnel Client**»), pour lui permettre notamment de gérer en ligne ses commandes et de réaliser des opérations liées aux Cartes. L'Espace personnel Client doit être utilisé par le Client conformément aux conditions générales d'utilisation qui sont applicables et sont accessibles sur ce dernier. L'Espace personnel Client reste accessible pendant une durée de trois ans suivant réception par le Client de la dernière facture de l'Emetteur.

3.1.2. Espace personnel Bénéficiaire

Dans le cadre du Contrat, l'Emetteur met à disposition du Bénéficiaire un espace dédié accessible par Internet, pour lui permettre notamment d'activer et de mettre en opposition sa Carte, de consulter les opérations relatives au chargement sur son Compte de Titres, son historique de ses opérations, de consulter son solde disponible, la date de validité de ses Titres (désigné «**Espace personnel Bénéficiaire**»). L'Espace personnel Bénéficiaire n'est pas consultable par le Client. L'Espace personnel Bénéficiaire doit être utilisé par le Bénéficiaire conformément aux conditions générales d'utilisation qui lui sont applicables et qui sont accessibles sur ce dernier. L'Espace personnel Bénéficiaire reste accessible jusqu'à l'utilisation complète des Titres attachés à la Carte.

3.2. Assistance téléphonique

L'Emetteur met à disposition du Client et des Bénéficiaires une plateforme téléphonique d'assistance, permettant de gérer les demandes d'information et les réclamations des Bénéficiaires et du Client. La plateforme est accessible au 0826 593 593 du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 (0,15€ TTC/min).

3.3. Opposition

Il appartient au Client ou au Bénéficiaire de mettre en opposition la Carte, sans délai, dès la constatation de la perte, du vol, du détournement ou de toute utilisation frauduleuse de la Carte ou des Titres. La mise en opposition peut être effectuée soit via l'Espace personnel Client ou Bénéficiaire, soit par téléphone, aux heures d'ouverture indiquées sur l'Espace personnel. La mise en opposition est immédiatement prise en compte par l'Emetteur et à pour conséquence le blocage définitif de la Carte qui devient inutilisable. Le Client n'est pas tenu de commander une nouvelle Carte en cas d'opposition de la Carte n'entraîne pas le blocage du Compte de Titres correspondant. Le Client reconnaît que le Bénéficiaire demeure seul responsable de l'ensemble des transactions réalisées avant la prise en compte de l'opposition par l'Emetteur. L'Emetteur ne saurait être tenu responsable des conséquences de l'opposition et notamment de l'impossibilité pour le Bénéficiaire d'utiliser ses Titres jusqu'à la délivrance d'une nouvelle Carte. En outre, l'Emetteur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une opposition qui n'émanciperait pas le Bénéficiaire ou le Client. En cas de vol, de détournement ou de toute utilisation frauduleuse de la Carte, l'Emetteur peut exiger un récépissé ou une copie d'un dépôt de plainte du Bénéficiaire ou du Client.

PARTIE RESERVEE AU SERVICE CLIENT

Validation du BdC le :

Signature :

Par :

Signature :

4. SERVICES COMPLEMENTAIRES

L'Emetteur est susceptible de proposer au Client des Services Complémentaires auxquels peuvent être applicables des conditions spécifiques.

5. COMMANDES

Chaque commande de Titres et/ou de Cartes fait l'objet de la signature d'un Bon de commande par le Client. Le Client complète le Bon de commande sous son entière et unique responsabilité. Le Client s'engage à faire signer le Bon de commande par une personne ayant la qualité pour agir. Dès réception par l'Emetteur du Bon de Commande signé et du règlement intégral correspondant, la commande présente un caractère irrévocable et non modifiable par le Client. En cas de commande de Cartes nominatives, le Client transmet à l'Emetteur avec le Bon de Commande, un fichier comportant les noms, prénoms, adresse e-mail et adresses postales des Bénéficiaires (ci-après désigné «**Fichier Bénéficiaires**»). Le Client s'engage à utiliser le fichier informatique réservé aux commandes de Cartes nominatives dont le modèle lui aura été transmis par l'Emetteur, et d'en respecter le format. Le Fichier Bénéficiaires est complété par le Client sous son entière et unique responsabilité. Toute erreur dans le Fichier Bénéficiaires nécessitant un traitement complémentaire par l'Emetteur, nécessitera une nouvelle validation du Client et pourra faire l'objet d'une facturation de frais de traitement. A la suite d'une opposition, ou pour remplacer une Carte arrivée à expiration, le Client peut commander à ses frais une nouvelle Carte de remplacement qui sera adossée au Compte Titres existant. Le Client pourra voir la liste des Cartes arrivant à expiration depuis son Espace personnel Client.

6. LIVRAISON

La Carte est livrée :
- Soit à l'adresse mentionnée dans le Bon de Commande
- Soit à l'adresse renseignée dans le Fichier Bénéficiaires.
L'Emetteur se réserve le choix du transporteur. La Carte est livrée dans un délai moyen d'environ 5 à 10 jours ouvrés à compter de la réception du Bon de Commande signé, du règlement intégral de la commande et le cas échéant du Fichier Bénéficiaires. Le délai de livraison susmentionné est donné à titre indicatif et est susceptible d'évoluer en fonction notamment du volume et de la date de la commande. Les Cartes sont sous la responsabilité du Client ou des Bénéficiaires à compter de leur livraison. Les éventuels dommages constatés à la réception des Cartes par le Client devront faire l'objet de réserves précises sur le bon de livraison (ou le bordereau de distribution) et d'une réclamation auprès de l'Emetteur dans un délai de 24h à compter de la livraison par tout moyen écrit adossé. A défaut il appartient au Client de prouver que le dommage a eu lieu à la réception des Cartes. Toute réclamation autre que celles sus mentionnées, relative à la conformité des Cartes au regard de la commande, sera acceptée par l'Emetteur, après contrôle, uniquement si elle est effectuée par écrit dans un délai maximum de 2 mois à compter de la livraison. A défaut, les Cartes livrées sont réputées conformes à la commande.

7. ACTIVATION/DESACTIVATION

Les Cartes sont livrées inactives. Les Cartes doivent être activées par les Bénéficiaires pour que les Titres chargés sur le Compte de Titres puissent être utilisés. L'activation doit être réalisée depuis l'Espace personnel Bénéficiaire suivant la procédure décrite sur ce dernier. L'activation nécessite notamment la saisie du numéro figurant sur le recto de la Carte (code PAN) et du code d'activation transmis au Bénéficiaire par le Client ou, au choix de ce dernier, par l'Emetteur, par mail.

8. RESPONSABILITE

8.1. **Responsabilité de l'Emetteur**
L'Emetteur assume dans le cadre des présentes une obligation de moyens. La responsabilité de l'Emetteur ne pourra être recherchée que s'il est établi qu'il a commis une faute. La responsabilité de l'Emetteur ne peut être engagée à raison d'un manquement à ses obligations ou d'un retard résultant notamment :
- du fait d'un tiers ou d'un manquement du Client ou du Bénéficiaire à ses obligations ;
- d'une erreur du Client ou du Bénéficiaire dans le cadre de l'utilisation d'une Carte, de Services Associés ou complémentaires ;
- des conséquences de la divulgation, de la perte, du vol ou du prêt par le Client ou le Bénéficiaire des identifiants ou des mots de passe permettant l'accès aux Espaces personnels,
- des conséquences de la perte, du vol ou du prêt de la ou des Cartes livrées au Client ou au Bénéficiaire, avant opposition.

De même, l'Emetteur ne pourra voir sa responsabilité engagée à raison notamment :
- de la non acceptation de la Carte par l'Affilié pour quelque cause que ce soit ;
- du blocage de manière provisoire ou définitive de la Carte et/ou des Services Associés ou Complémentaires pour des raisons de sécurité, de maintenance ou de présomption d'opérations non autorisées ou frauduleuses, pour non respect de la Réglementation, du Contrat ou des CGU de la Carte ou des conditions d'utilisation des Espaces personnels.
- de l'impossibilité temporaire ou définitive d'utiliser les Titres en raison du non renouvellement d'une Carte arrivée à expiration, d'annulation d'une transaction réalisée avec la Carte, ou de mise en opposition injustifiée de la Carte par le Bénéficiaire, le Client ou tout tiers.
- de tout problème lié au bien ou service dont le prix a été acquitté avec la Carte.
- de toute conséquence liée à une transaction réalisée avec un solde de Titres insuffisant.
- de tout dommage indirect subi par le Client.

8.2. Responsabilité du Client

Le Client s'engage à :
- respecter la Réglementation relative aux Titres et garantir l'Emetteur contre toutes les conséquences résultant de la violation de cette dernière. A ce titre, le Client déclare avoir pris connaissance de la Réglementation et s'engage notamment à subventionner en tout ou partie les Titres octroyés aux Bénéficiaires ;
- transmettre à l'Emetteur les informations non erronées relatives aux Bénéficiaires pour l'exécution des prestations fournies dans le cadre des présentes ;
- transmettre aux Bénéficiaires, sans délais, toutes informations destinées à ces derniers qui seraient portées à sa connaissance par l'Emetteur et notamment les codes et les modalités d'activation de la Carte, les conditions d'utilisation de l'Espace personnel Bénéficiaire et les CGU ;
- assumer toute réclamation du Bénéficiaire en lien avec les sommes chargées à la demande du Client sur le Compte de Titres ;
- respecter les conditions d'utilisation de l'ensemble des Services.

9. BLOCAGE DU COMPTE DE TITRES OU DES SERVICES

L'Emetteur se réserve, de plein droit et sans délais, la possibilité de suspendre ou de bloquer définitivement un Compte de Titres ou un Service (qu'il soit Associé ou Complémentaire), pour des raisons objectivement motivées liées :
- à la sécurité ou à la maintenance des systèmes informatiques utilisés par l'Emetteur pour fournir les prestations dans le cadre du présent Contrat ;
- au risque sensiblement accru ou avéré que le Client soit dans l'incapacité de s'acquitter de son obligation de paiement dans le cadre du Contrat, ;
- à une violation d'une ou plusieurs dispositions du Contrat, des conditions d'utilisation d'un Espace personnel, des CGU ou de la Réglementation.
Dans ces cas, l'Emetteur informe le Client, par tous moyens, du blocage et des raisons de ce blocage.

10. SECURITE

L'Emetteur s'engage à mettre en œuvre, dans ses systèmes, des moyens techniques et d'organisations appropriés tenant compte de l'état actuel de la technologie pour garantir le fonctionnement du Compte de Titres et des Services ainsi que de la sécurité des opérations réalisées depuis l'Espace personnel et des transactions réalisées avec la Carte. Toutefois l'Emetteur ne garantit pas la sécurité et la disponibilité du réseau Internet.

11. CONDITIONS FINANCIERES

11.1. Prix

Le Prix des Cartes et Services est défini dans le Bon de Commande. Le Prix est soumis à la TVA au taux en vigueur au moment de la commande.

11.2. Le chargement des Comptes de Titres

L'Emetteur charge chaque Compte de Titres de la valeur nominale commandée et réglée par le Client. La valeur nominale des Titres n'est pas soumise à la TVA.

11.3. Modalités de paiement

Le règlement de la commande doit intervenir en totalité le jour de la commande. Pour les services faisant l'objet d'un abonnement, le paiement doit intervenir au plus tard à la date figurant sur la facture. La facture est adressée à l'adresse du Client mentionnée sur le Bon de Commande. L'Emetteur émettra des factures au format papier ou électronique. En cas d'émission de factures électroniques, le Client consent expressément à les recevoir et à les régler. Les factures électroniques seront consultables à compter de leur émission et téléchargées depuis l'Espace personnel Client. Le Client peut demander, moyennant le paiement du prix fixé dans les conditions tarifaires, l'envoi d'un duplicata papier de la facture, toutefois seule la facture électronique fait foi entre les Parties et constitue le document original.

11.4. Pénalités

En cas de retard de paiement, les pénalités exigibles sont dues sans mise en demeure préalable à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture et, jusqu'à la date de mise à disposition des fonds par la banque du Client à la banque de l'Emetteur, selon un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Le taux d'intérêt légal retenu est le taux en vigueur au jour de l'émission de la facture. En sus, par application de l'article L.441-6, §1,12e alinéa du code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit débiteur à l'égard de l'Emetteur d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement, et l'Emetteur pourra réclamer tout frais supplémentaire sur justification. En cas de retard de paiement, l'Emetteur peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

12. RESILIATION

12.1. Résiliation pour faute

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements en cause, l'autre Partie pourra faire valoir de plein droit et sans formalité la résiliation du Contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourra prétendre. Toute résiliation dans ce cas peut entraîner, à la seule discrétion de l'Emetteur, l'indisponibilité concomitante de tout ou partie des Comptes de Titres et des Espaces personnels. L'Emetteur rembourse au Client le montant des Titres non utilisés par les Bénéficiaires au jour de l'indisponibilité des Comptes de Titres. Le Client garantit l'Emetteur contre toute réclamation d'un Bénéficiaire ou de tout tiers qui pourrait être engagée à son encontre du fait de l'indisponibilité des Comptes de Titres.

12.2. Modification de la Réglementation

Dans l'hypothèse où la Réglementation modifierait de manière substantielle la nature, le mode de fonctionnement ou les conditions d'émission des Titres, l'Emetteur pourra résilier le Contrat de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la Partie qui ne prend pas acte d'un préavis d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception par l'Emetteur. Toute résiliation dans ce cas peut entraîner l'indisponibilité concomitante des Comptes de Titres et des Espaces personnels. L'Emetteur rembourse au Client le montant des Titres non utilisés par les Bénéficiaires au jour de l'indisponibilité des Comptes de Titres. Le Client garantit l'Emetteur contre toute réclamation d'un Bénéficiaire ou de tout tiers qui pourrait être engagée à son encontre du fait de l'indisponibilité des Comptes de Titres.

13. GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Toutes données personnelles relatives au Bénéficiaire transmises à l'Emetteur par le Client sont traitées par l'Emetteur en qualité de sous-traitant du Client au sens de l'article 35 de la loi du 6 janvier 1978. Le Client, en qualité de responsable des traitements, en détermine seul les finalités et procède à leur déclaration à la CNIL. Conformément aux finalités déterminées par le Client, l'Emetteur et/ou ses sous-traitants ne sont pas autorisés à traiter ces données personnelles qu'aux fins d'assurer la fourniture des Cartes, la gestion de leur utilisation et des Services Associés ou Complémentaires. L'Emetteur s'engage à garantir la sécurité et la confidentialité desdites données personnelles. Le Bénéficiaire bénéficie pour ces données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes auprès du Client.

14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Emetteur dispose de tous les droits de propriété intellectuelle sur les marques, logos (à l'exception de la prestation, si ledit retard du logo du Client apposé sur la Carte), dessins, slogans et autres éléments de propriété intellectuelle apposés sur la Carte et/ou figurant sur son site internet et/ou sur les Espaces personnels. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation de ces éléments sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'Emetteur. Le Client autorise l'Emetteur à faire référence de sa raison sociale, de son nom commercial et/ou de son logo à des fins de promotions commerciales, quel que soit le support, afin de promouvoir la Carte pendant toute la durée de validité des Cartes et des Bénéficiaires, dans le monde entier. Le Client autorise l'Emetteur à utiliser les éléments fournis pour la personnalisation des Cartes, pour toute la durée de mise en circulation des cartes dernières. Le Client déclare disposer des droits de propriété intellectuelle sur les éléments fournis à l'Emetteur et garantit ce dernier contre tout recours ou action que pourrait lui intenter un tiers à cet égard.

15. FORCE MAJEURE

L'Emetteur ne peut être tenu pour responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution de la prestation, si ledit retard ou manquement est imputable à des tiers ou est dû à la survenance d'un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme des tiers : les transporteurs. De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et en outre, notamment, les grèves, tempêtes, intempéries, catastrophes naturelles, épidémies, tremblement de terre, incendie, dégâts des eaux, conflits sociaux...

16. CONVENTION DE PREUVE

Le Client accepte expressément que toutes les données relatives aux opérations liées aux Titres, et conservées dans les systèmes informatiques de l'Emetteur et/ou ses partenaires, soient considérées comme preuves desdites opérations et fassent foi devant un tribunal en cas de litige.

17. PRESCRIPTION

Toute action de quelque nature qu'elle soit que serait en droit d'intenter le Client se prescrit au terme d'un délai d'un an à compter du jour où le Client a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

18. LOI APPLICABLE

Le Contrat et toutes les opérations relatives à la Carte et au Compte de Titres sont régis par le droit français. Tout litige relatif à la conclusion, l'exécution, la validité, l'interprétation et la résiliation du Contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège de l'Emetteur.